



ÉCOLE
FÉLIX-LECLERC

JANVIER 2017

FÉLIX VOUS INFORME



A Félix-Leclerc, un défi à la fois!



Mot de la direction

Chers parents,

C'est avec plaisir que la direction et toute l'équipe-école vous souhaitent une excellente année 2017!

Nous voici déjà rendus à la deuxième étape de l'année scolaire. Nous sommes prêts et motivés pour bien préparer les élèves à atteindre les objectifs visés dans le plan de réussite.

Les élèves ont profité du long congé de la période des fêtes et se sont vite remis à la tâche. Dans les prochains mois ils auront de nouveaux défis à relever et auront besoin de votre soutien.

C'est donc tous ensemble que nous continuons le chemin!

Conseil d'établissement

Prochaine séance: 24 janvier 2017

Endroit : Salon du personnel
local 155

Heure : 19 h

Les séances du conseil d'établissement sont publiques.

Une période de questions est allouée aux personnes de l'assistance au début de chaque rencontre.

L'ordre du jour est affiché à l'accueil du service de garde et sur le site web de l'école 4 jours ouvrables avant la rencontre.

Bienvenue à tous!

Calendrier

- ▷ 24 janvier:
Conseil d'établissement
- ▷ 6 février:
Journée pédagogique
- ▷ 6 au 10 février:
Période d'inscription des élèves pour 2017-2018

6 au 10 février: Période d'inscription des élèves pour l'année scolaire 2017-2018

Entre le 6 et 10 février, l'élève qui fréquente déjà une école de la CSDGS recevra à l'école un formulaire d'inscription à compléter qu'il vous apportera à la maison. Vous devez vérifier les coordonnées, faire les corrections au besoin, signer et retourner le formulaire à l'école dès le lendemain.

Si vous déménagez, vous devez vous présenter à l'école avec une preuve de la nouvelle adresse (ex: compte de taxes, facture d'électricité, permis de conduire, contrat notarié de l'achat de la nouvelle résidence).

Pour inscrire un enfant à la maternelle, ce dernier doit avoir 5 ans avant le 1^{er} octobre 2017. Vous devez vous présenter à l'école entre 9h et 11h30 et entre 13h30 et 15h et ce, du 6 au 10 février.

Vous aurez besoin de:

- ◆ L'original du certificat de naissance (GRAND FORMAT) émis par l'état civil de la province
- ◆ La carte d'assurance-maladie de l'enfant
- ◆ Une preuve de résidence (voir ci-haut)

IMPORTANT

- Pour payer par Internet des factures du service de garde ou de la surveillance du midi
- ⇒ Sélectionner SERVICE AUX ÉLÈVES ou ÉLÈVES.
 - ⇒ Pour service de garde: inscrire le numéro de référence **débutant par 66.**
 - ⇒ Pour la surveillance du midi, inscrire le numéro de référence **débutant par 22.**
 - ⇒ La référence débutant par 44 doit être utilisée pour les effets scolaires seulement.

Rappels

Stationnement de l'école

Aucun véhicule ne peut circuler dans le stationnement de l'école entre 7h45 et 8h15 et 14h45 et 15h15.

Utilisez le stationnement au centre des loisirs de Saint-Constant.

En tout temps le stationnement de l'école est réservé au personnel.

Deux zones « Visiteur » sont disponibles pour vous accommoder en dehors des heures indiquées.

Le respect de cette consigne est primordial pour la sécurité de tous.

Objets perdus

Déjà les bacs d'objets perdus sont remplis.

Nous invitons l'élève à fouiller dans les bacs.

Si vous cherchez un vêtement ou un objet que votre enfant ne retrouve plus, vous pouvez vous présenter à l'administration pour obtenir un laissez-passer pour regarder dans les bacs.

Identifiez les vêtements et objets de votre enfant

Il est très important d'identifier tous vêtements et objets appartenant à votre enfant.

Cette façon de faire évite la grande majorité des pertes!

Absence, retard ou départ de l'élève au cours de la journée

Il est important de toujours informer l'école et le service de garde de l'absence, du retard ou si l'élève doit quitter au cours de la journée.

Si la date de l'absence est connue: faites-le par écrit à l'enseignant, dans l'agenda de l'élève. Un billet signé par le parent doit être remis au service de garde ou à la surveillance du midi.

Pour une absence imprévue : 514-380-8899 poste 4332

Dites: ›le nom de l'enfant ›son groupe classe ›le motif et la durée de l'absence

Bien se vêtir!



Veillez à ce que votre enfant soit habillé adéquatement pour contrer la température froide et humide de l'hiver.

Le pantalon de neige est obligatoire pour glisser et jouer sur les buttes enneigées.

La direction de la santé publique recommande de garder les élèves à l'intérieur lorsque la température atteint -25°C ou que l'indice de refroidissement est de -28°C .